AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2300
FR0004183960-FS0720

6 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLUNTIS

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 septembre 2021, la société anonyme de droit suisse Debiopharm Innovation Fund SA[1] (Chemin Messidor 5-7, Forum « après-demain », 1006 Lausanne, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 septembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS[2] et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLUNTIS dans le cadre du projet d'offre publique achat simplifiée visant les actions VOLUNTIS[3].

[1] Contrôlée par M. Thierry Mauvernay.
[2] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 17 février 2021.
[3] Cf. D&I 221C1487 du 22 juin 2021.